

**Permis de séjour temporaire pour des études
(entre autres l'école primaire, l'enseignement secondaire, y
compris les écoles post-secondaires, les cours de langues, les
études à temps partiel, les études de troisième cycle, les autres
formes d'enseignement):**

Lisez les instructions et les informations sur la procédure disponibles dans la section d'information du MOS

Vérifiez s'il existe des motifs de refus d'engager la procédure

Vérifiez s'il existe des motifs de refus du permis

Remplissez le formulaire de candidature - conformément aux règles et joignez 4 photos répondant aux critères du règlement

Payez le droit de timbre pour l'octroi du permis

Déposez la demande en personne pendant le séjour légal (sur rendez-vous préalable)

Présentez un document de voyage en cours de validité au moment de la demande

Fournissez vos empreintes digitales au moment de la candidature

Joignez une preuve de scolarisation sur le territoire de la République de Pologne (par exemple, un certificat scolaire/universitaire)

Joignez une preuve d'assurance maladie

Joignez la preuve de paiement des frais de scolarité/études - si l'étranger étudie à titre onéreux

Joignez une preuve de fonds suffisants pour couvrir les frais de subsistance, d'apprentissage et de moyens suffisants pour le voyage du retour

Joignez une preuve de domicile

Joignez la procuration et la preuve de paiement du droit de timbre (si un mandataire a été désigné)